

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Diplôme inter-universitaire Tabacologie et aide au sevrage tabagique**

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université Dijon, Saint Etienne, Clermont-Ferrand

Responsable pédagogique : Pr. Mircea POLOSAN

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		1
Formation continue		5
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Participer au développement professionnel continu des professionnels de santé en apportant un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire permettant de contribuer efficacement aux actions de santé vis-à-vis du tabagisme, tant sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, dépistage) que sur le plan individuel (prise en charge somatique et psychologique des patients et de leur entourage, mise en œuvre des moyens thérapeutiques : aide à l'arrêt du tabac).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les docteurs : médecine - pharmacie – odontologie ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études. Les titulaires d'une maîtrise de sciences sanitaires et sociales ou d'une maîtrise de sciences humaines (psychologie, droit, sciences ou lettres ...)

Les autres professionnels de la santé (sages-femmes, kinésithérapeutes, cadres infirmiers, infirmiers...) de la justice, du travail social en fonction de la durée et validation d'études supérieures et de l'expérience.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier E.Candidat

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à mai

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 180h

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Séminaire 1 : Lyon - Un corpus de base est apporté, destiné à asseoir les éléments de la pratique :

Représentations

Le produit tabac

Le cannabis

Généralités sur la dépendance

Les thérapies médicamenteuses

Tabac, poids et diabète

Vapotage

Politiques de santé publique et tabagisme

Epidémiologie du tabagisme

Les mémoires du DIU

Le tabagisme féminin

Tabac et cancer, abord du patient fumeur atteint de cancer

Pharmacologie de la nicotine et dépendance tabagique

Séminaire 2 : Clermont-Ferrand -

L'abord pratique de la consultation de tabacologie et les différentes spécificités de prise en charge (pathologies somatiques en général et en particulier pathologies psychiatriques, addictologiques associées...).

Modalités d'optimisation de la prise en charge tabacologique et rôle des consultations spécialisées dont les Unités de Coordinations de Tabacologie (UCT)

Séminaire 3 : Grenoble – Les thérapies cognitives et comportementales (TCC) :

Acquisition des principes de base de la TCC et des outils nécessaires à être mis en œuvre dans la prise en charge du fumeur pendant l'arrêt.

Séminaire 4 : Clermont-Ferrand

Étude de cas particuliers de l'abord en tabacologie (milieu scolaire, professionnel, universitaire, péri-opératoire, pharmacien d'officine...).

Pratiques spécifiques (sevrage et exercice physique, "hard-core smokers, sevrage et patients cancéreux, sevrage tabagique en Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (CCAA) et Centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes (CSST).

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Obligatoire

Durée du stage : 20h

Période du stage :

Modalité de stage : Stage professionnel dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement, formateur pour l'exercice clinique. Il fait l'objet d'une convention établie entre les universités GRENOBLE ou SAINT-ETIENNE ou CLERMONT-FERRAND ou LYON et l'institution d'accueil, celle-ci délivre une attestation de stage.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : oui

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

Assiduité - validation travail personnel

Examen : écrit et soutenance mémoire

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'examen comprend :

- un écrit anonyme à la faculté de médecine de Lyon d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles et/ou cas cliniques, au terme de l'enseignement de tabacologie (coefficient 1 ; l'épreuve écrite est programmée en juin).

- la soutenance d'un mémoire à la faculté de médecine de Lyon, portant sur un sujet en rapport avec la tabacologie et l'aide au sevrage tabagique. Le choix du thème doit être validé par l'un des responsables de la formation (coefficient 2). Lors de la session de soutenance du mémoire, l'étudiant présente une attestation de stage. L'épreuve orale se déroule en octobre.

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves ci-dessus (enseignement de tabacologie et mémoire).

Article 7 : Redoublement

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 610€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 970€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pour des formations interuniversitaires le diplôme est signé par le ou la Président(e) de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.